

W

Vu par GS VA

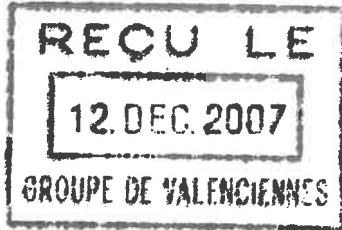
Eq V3



NORD
PAS-DE-CALAIS
DIRECTION REGIONALE DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIVISION ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL
941 rue Charles Bourseul
BP 20720
59507 DOUAI CEDEX
<http://www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr>

Affaire suivie par Charles DI-LUCA
Courriel : charles.di-luca@industrie.gouv.fr
Téléphone : 03.27.71.22.69
Télécopie : 03.27.88.30.36



S

Douai, le 10 décembre 2007

LE DIRECTEUR

A

Monsieur le Préfet
Délégué pour la Sécurité et la Défense
S.G.A.P.
Direction de la Logistique
Cité Administrative – BP 2012
59012 LILLE CEDEX

DEI3S/CDL/MCI

M:\dei3s\cdl\sites pollués\dossiers\forgeval\let pref police

OBJET : Relogement de l'hôtel de police de Valenciennes (59) sur l'emprise foncière FORGEVAL – 29 chemin des alliés à Valenciennes.
Diagnostic amiante du site de Forgeval.

REFER : Votre courrier en date du 7 novembre 2007.

Par votre courrier cité en référence, vous me transmettez les conclusions du rapport d'étude de faisabilité de relogement des services de police de Valenciennes sur le site de l'ancienne usine FORGEVAL. J'attire votre attention sur le fait que ce rapport est incomplet car il manque les pages 6 à 11.

Ce rapport de « Diagnostic Amiante après démolition », établi par la société CARYATIDE lors de sa visite du site le 19/06/07, fait apparaître la présence de matériaux « amiantés » sur la parcelle concernée.

Les produits mis en évidence sur la grande majorité des 22 prélèvements effectués sont composés de conduits et panneaux en fibre ciment ainsi que des joints tresse amiantés.

A la suite de l'inspection du 15 février dernier, mes services ont effectué une seconde inspection du site de FORGEVAL le 16 novembre dernier dans le but d'établir un procès-verbal de récolement des travaux. Cette visite a confirmé la présence de traces de produits amiantés sur ce site dans le secteur des anciennes fosses dans des proportions qui n'apparaissent pas particulièrement préoccupantes, la très grande majorité de ces produits ayant déjà été éliminée (703.9 tonnes évacuées).

Je demanderai très prochainement, à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM), détentrice du site, d'effectuer un échantillonnage précis du site afin de déterminer la pertinence d'une éventuelle action corrective.

.../...

J'attire votre attention sur le fait que ce site a été réhabilité en vue d'un usage compatible avec la mise en place des services de police et que la mise en place d'une couverture en matériaux inertes devrait présenter toutes les garanties de protection des personnes qui occuperont ce site, conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral de remise en état du 15 juin 2006.

P/LE DIRECTEUR et par délégation
L'INGENIEUR DES MINES, Chef du Service
Régional de l'Environnement Industriel


Christophe MICHEL